



FFvolley

COMMISSION ELECTORALE FEDERALE PROCES-VERBAL N°2 du 17 & 18 septembre 2020

SAISON 2020/2021

Présents :

Jean-Jacques DECORDE, Président

Tatiane VASSINE, Serge CORVISIER, Michel ERINTCHEK, Jean-Pierre GAUYAU

Les membres de la Commission Electorale Fédérale (ci-après la « CEF ») se sont réunis par voie télématique le 17 et 18 septembre 2020 et ont pris connaissance :

- des dates de début et de fin des scrutins de l'élection du Conseil d'Administration de l'olympiade 2021/2024 ;
- des formulaires de candidature pour les quatre scrutins des mandats électifs du Conseil d'Administration ;
- du retrait de la candidature de M. FLORENT Sébastien pour l'élection partielle du Conseil de Surveillance.

I - Dates de début et de fin des scrutins

- ⇒ Pour le scrutin collège de liste et le scrutin collège médecin : il débute à l'ouverture de la 1ère Assemblée Générale Régionale qui se déroulera le 20 novembre 2020 et se termine à minuit le 14 décembre 2020 (date de la dernière AGR).
- ⇒ Pour le scrutin des représentants territoriaux, il débute à l'ouverture de la 1ère Assemblée Générale Régionale métropolitaine le 21 novembre 2020 et se termine à minuit le 14/12/2020 (date de la dernier AGR métropolitaine)
- ⇒ Pour le scrutin du représentant des Ligues Régionales d'Outre-mer, le scrutin se déroule sur la même période que le scrutin de liste.

La Commission Electorale Fédéral émet un avis favorable sur les dates de début et de fin de scrutins conformément à l'article 3 du Code Electoral.

Présenté au Conseil d'Administration du 02/11/2020
Date de diffusion : 18/09/2020
Auteur : Jean Jacques DECORDE

II - Formulaire de candidature

Le calendrier des élections du Conseil d'Administration a été envoyé le 10 février 2020 après approbation du Conseil d'Administration du 8 février 2020 où la date limite de dépôt des candidatures pour tous les collèges est fixée au 2 octobre 2020.

Après avoir pris connaissance des quatre formulaires de candidature (Annexe 1) qui lui sont soumis, la CEF approuve lesdits formulaires.

Les formulaires seront publiés sur le site internet de la FFvolley : <http://extranet.ffvb.org/288-37-1-Elections-Federales>.

La CEF profite pour rappeler les points suivants :

- ⇒ Les licences permettant d'être éligible aux instances fédérales sont : les licences encadrant mention « dirigeant » ou « encadrement » ;
- ⇒ Ne peuvent pas candidater ou être élu au mandat de représentant territorial et représentant d'outre-mer, les candidats ou les élus au scrutin de liste ; et inversement.

III – Election partielle du Conseil de Surveillance du 26.09.2020

La Commission Electorale a reçu par courriel ce jour la copie de la demande retrait de la candidature de M. FLORENT Sébastien au mandat de conseiller du Conseil de Surveillance.

La CEF acte donc du retrait de celle-ci et mettra à jour la liste des candidats dès la réception au siège de la FFvolley du courrier recommandé.

**Le Président de la CEF
Jean-Jacques DECORDE**

**La secrétaire de séance
Sylvie PROUVÉ**